



CEPM
maiz'EUROP'

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 5 mai 2017

Non aux nouveaux contingents de maïs ukrainien

Le 29 septembre dernier, la Commission Européenne a proposé d'offrir de façon unilatérale, de nouveaux contingents tarifaires à l'Ukraine afin d'accroître les flux commerciaux au départ de ce pays vers l'Union Européenne. Cette proposition intègre un nouveau contingent à droit zéro de 650 000 tonnes de maïs, se rajoutant aux concessions déjà accordées par l'Union Européenne dans le cadre de l'accord d'association UE-Ukraine (450 000 tonnes à droit zéro en 2017, 650 000 tonnes en 2021). La CEPM s'oppose fermement à ce nouveau cadeau, sacrifiant une fois de plus le maïs et les producteurs de l'Union Européenne.

Ce 4 mai, la Commission Commerce Internationale du Parlement Européen vient de valider la mise en place de ce nouveau contingent pour le maïs, et ce contre l'avis formulé au mois de mars dernier par la Commission Agriculture du Parlement Européen.

Cette proposition, si elle était adoptée, serait un nouveau coup dur porté au maïs et aux producteurs de l'UE. Inutile en effet de rappeler la place déjà prépondérante des exportations ukrainiennes de maïs vers l'UE (8 Mt en 2015 représentant 60 % des importations pays tiers), origine qui bénéficie déjà clairement d'un avantage compétitif sur le marché communautaire. En accordant ce nouveau contingent, les autorités européennes affaibliraient leurs producteurs déjà confrontés depuis trois ans à une crise des prix !

La C.E.P.M en appelle aux législateurs afin de supprimer ce nouveau contingent lors du vote en plénière du Parlement Européen qui se tiendra dans les prochains jours.

« Alors que les débats sur le futur de la PAC sont lancés, l'UE doit cesser de multiplier les concessions sur les droits de douanes, cet outil constituant le dernier filet de sécurité à disposition des producteurs face aux crises de prix. Cessons de sacrifier le maïs européen trop souvent victime d'arbitrages dont la portée dépasse les questions économiques et agricoles » déclare Daniel Peyraube, Président de la C.E.P.M

Contact : Céline Duroc, Délégué Permanent : +33 6 87 61 80 48